



Paris le 20 février 2020

Bonnet d'âne pour LCI après le portrait indigne d'une confrère

Consternés par le « *portrait* » qu'a dressé LCI de notre confrère Yassine BOUZROU, nous dénonçons le caractère discriminatoire et stigmatisant de la présentation biaisée de son parcours scolaire, via une infographie particulièrement dégradante et humiliante.

Il est intolérable de ternir ainsi, par une diffusion à un large public, l'image d'un avocat dont la réussite professionnelle est attestée par treize années d'exercice remarquées.

Les excuses formulées ce jour par la chaîne sont insuffisantes en ce qu'elles se concentrent sur la forme sans interroger les stéréotypes délétères qui ont permis la validation de ce contenu dévalorisant.

Nous affirmons notre fierté de faire partie d'une profession qui ne doit sélectionner qu'au mérite et qui ne peut que s'enorgueillir d'accueillir en son sein des femmes et des hommes de toutes origines, dans le plein respect de l'égalité républicaine.

L'accès à la profession d'avocat est subordonné à des conditions de diplômes ou d'expérience qualifiante ainsi qu'à des examens exigeants prolongés par une formation de haut niveau, de sorte que la sélection s'opère en fonction des compétences.

Pourtant, le Défenseur des droits nous l'a rappelé en 2018 : des barrières à l'entrée demeurent et l'exercice de la profession est marqué par de fortes inégalités, liées notamment au sexe, à l'origine ou la religion perçue, ou encore à la situation de famille.

En véhiculant sans retenue les préjugés les plus méprisants sur l'origine sociale et géographique de notre confrère, dans un contexte où la chaîne s'est déjà illustrée par la diffusion en direct de discours de haine à l'encontre des minorités culturelles et religieuses de notre société, les journalistes de LCI nous rappellent que la lutte contre les discriminations requiert de notre part à tous une vigilance constante.